

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR.

Abonnements :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

H. Beaugrand,
Editeur - Propriétaire.

Bureaux :
22, St. Gabriel.

Le No. 1 Cent.

AVIS SPECIAL.

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOIS, dans la PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de la PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

Cartes d'affaires.

ROY & BOUTILLIER
AVOCATS
No. 10, Rue St. Jacques, No. 10
MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath
SYNDICS et COMPTABLES
64 et 68 Rue St. Jacques.
MONTREAL.

L. JOS. LAJOIE, Syndic officiel pour la cité de Montréal.
C. O. PERRAULT, Syndic officiel pour le District de Montréal.
D. SEATH, Comptable et Commissaire pour Québec et Ontario.

Husmer Lanctot, B. C. L.
AVOCAT,
No. 38, Rue St. Jacques, No. 38,
Montréal.
Bureau du soir :
263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri

R. & L. LAFLAMME
AVOCATS
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42
MONTREAL.

Adelard P. Forget B.C.L.
AVOCAT
No. 33 Rue St. Vincent No. 33
MONTREAL.

Christin et Globensky
AVOCATS
69 Place Jacques-Cartier 69
MONTREAL
A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

BEAUSOLEIL & KENT
Syndics officiels et comptables
No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55
C. BEAUSOLEIL A. L. KENT
Syndic officiel. Comptable.

J. E. ROBIDOUX
Avocat.
10 RUE ST. JACQUES
Montréal.

E. U. PICHE,
AVOCAT et Conseiller de la Reine

BUREAU :
223 Rue Notre-Dame.
Au-dessus de MM. Dufresne et Mongenais
marchands-épiciers.

M. PICHE, se chargera généralement de tout ce qui est de sa profession, et spécialement de la plaidoirie (comme Conseil, ou autrement) devant la Cour Supérieure, (notamment dans les procès par jury au civil) devant la Cour de Révision et la Cour d'Appel.

N. B. — Substitut du Procureur-Général, pendant nombre d'années, à Montréal, et dans presque tous les districts ruraux environnants, M. Piché pourra également, s'occuper de la "poursuite," aussi bien que de la "défense" des accusés, en matière criminelle.

Portraits à l'aquarelle, au crayon et à l'encre de Chine. Depuis le portrait en miniature jusqu'au portrait grandeur nature. On fait les portraits d'une manière irréprochable et l'on copie les vieux portraits avec la plus grande exactitude.

ARCHAMBAULT
Artiste - Photographe
300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les points. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on sera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

ADMINISTRATION.

"LA PATRIE"

Paraît tous les jours, à 4h. de l'après-midi.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur propriétaire.

L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

ABONNEMENT :

Un an.....	\$4 00
Six mois.....	2 00
Trois mois.....	1 00

Le numéro 1 cent.

Par le porteur, à domicile, en ville 8 cts PAR SEMAINE.

BUREAU DU JOURNAL :
22 & 24 RUE ST. GABRIEL
ANNONCES.

Dix cents la ligne première insertion, et cinq cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,
ÉDITEUR DE LA PATRIE
MONTREAL.

Montréal, 31 Mars, 1879.

COURRIER.

Nous publions aujourd'hui les détails des assemblées préliminaires qui ont eu lieu dans le but d'organiser la souscription pour élever un monument à la mémoire du fondateur de Montréal, M. de Maisonneuve. Nos lecteurs pourront voir que les comités sont à l'œuvre et que tout promet un résultat satisfaisant. Tant mieux !

A une réunion du comités des présidents des comités municipaux, qui a eu lieu samedi dernier, il a été décidé d'ordonner la publication des annonces municipales dans deux journaux en langue française, la PATRIE et la *Minerve* et dans trois journaux anglais, le *Star*, le *Witness* et le *Evening Post*.

Il y a eu réunion de tous les libraires de Montréal, vendredi dernier, et des résolutions condamnant le nouveau tarif ont été adoptées à l'unanimité des voix, moins une. Et cette voix dissidente était celle de M. J. B. Rolland, libraire propriétaire de la *Minerve*. On se demande si M. Rolland placé en dehors de la politique militante, est bien refusé de s'associer au blâme que ses confrères ont infligé à la protection de M. Tilley. Il est au moins curieux de constater que M. Rolland, seul entre tous les libraires, sans distinction de partis politiques, trouve avantageux un tarif que tout le monde trouve ridicule quand on ne le trouve pas abominable.

En attendant, constatons que les négociants en librairie ne sont pas contents de l'histoire.

Les remises de droits.

Le système des remises de droits aux manufacturiers exportateurs est le corollaire logique des absurdités protectionnistes. Il aura pour effet de tout bouleverser et de tout détruire. En effet, où s'arrêtera-t-on et quelles sont les choses qu'on peut ne pas considérer comme matière première pour les industriels ou les cultivateurs? Et quel vont être les résultats immédiats d'une politique qui fait remise au constructeur de navires, par exemple, des taxes qu'il a payées sur les articles importés qui entrent dans la confection du bâtiment exporté?

Premier résultat : Engager nos constructeurs de navires à acheter à l'étranger les choses dont ils ont besoin.

Deuxième résultat : Encourager la

fraude en tentant les constructeurs de se faire payer par le gouvernement plus qu'ils n'ont eux même donné au trésor.

Troisième résultat : Faire payer à nos nationaux plus cher qu'aux étrangers pour nos propres navires, puisque les droits ne sont pas remis sur les articles entrant dans la confection des navires canadiens dont nous avons besoin ;

Quatrième résultat : Priver de protection les fabricants canadiens de cordage, de voiles, de clous, etc., etc ;

Cinquième résultat : Nous faire payer les taxes des étrangers.

Et puis, où s'arrêtera le système? Y a-t-il quelque chose de plus vague que l'expression « matière première »? Quelle est la chose qui ne peut pas être considérée comme matière première pour l'industrie ou pour l'agriculture? Vat-on remettre à nos cultivateurs les taxes qu'ils vont payer sur les instruments aratoires, sur les voitures, sur les attelages, etc., qui sont la matière première dont ils ont absolument besoin pour semer et récolter le grain qu'ils exporteront? Que de questions d'un nouveau genre nous pouvons faire et auxquelles les protectionnistes ne peuvent répondre?

C'est l'absurde quintessence appliquée à l'économie pour encourager l'exercice de l'arbitraire et créer pour le petit nombre les privilèges qui égareront la masse. C'est la ruine du pays.

La journée d'un cultivateur sous l'opération du nouveau tarif.

Nous prions nos lecteurs de la campagne de méditer l'article suivant que nous empruntons au *Globe* de Toronto :

« Le cultivateur canadien, après s'être déshabillé à la lumière d'une lampe frappée ainsi que l'huile qu'elle contient, d'une taxe de 30 pour cent, s'enveloppe dans des draps taxés de 20 p. c. et dans des couvertures taxées de 20 p. c. et il dort aussi heureusement que possible dans une couche taxée de 35 p. c. Il est éveillé par un rayon de lumière qui traverse une vitre sur laquelle il paie une taxe de 20 p. c. ; il saute sur le plancher nu, car il ne peut se payer un tapis frappé d'une taxe de plus de 35 p. c. Il met ses premiers vêtements taxés de 37 p. c. ; il se lave avec du savon frappé d'un droit de 25 p. c. ; passe une chemise de coton taxée de 30 p. c., un pantalon, une veste et un habit taxés de 25 p. c. et sort pour aller faire manger ses animaux. En ouvrant la porte de son étable il s'aperçoit que la serrure crie et qu'elle aurait besoin d'un peu d'huile taxée à 20 p. c. ; il donne à ses animaux, dont le tarif ne fera pas augmenter le prix, le foin qui ne lui vaut pas plus que sous le régime de M. Mackenzie ; il nourrit ses porcs avec du blé d'inde portant une taxe de 7 cts par minot et va voir ses chevaux. Il dénoue les licous taxés de 20 p. c. et démele la ornière de chaque animal avec un peigne taxé de 30 p. c. Comme il doit aller au village cette journée là et qu'il veut partir de bon matin pour sauver du temps il met sur son cheval un harnais taxé de 25 p. c. et muni de boucles et d'ornements métalliques taxés de 30 p. c. Il sort pour aller graisser sa voiture avec une graisse sur laquelle il paie une taxe de 25 p. c. Pendant ce temps-là sa femme est à préparer un gruau de farine d'avoine taxé de 1/2 cent par livre dans une bouilloire de cuivre taxée de 30 p. c. sur un poêle taxé de 25 p. c. Elle étend une nappe taxée de 20 p. c. sur une table taxée de 35 p. c. La fille du cultivateur sort la vaisselle taxée de 30 p. c. et met du thé taxé de 33 p. c. dans une théière de grès taxé de 20 p. c. Alors le cultivateur entre et ôte son chapeau taxé de 25 p. c. et fait sa prière dans un livre taxé 15 p. c. Il approche de la table sa chaise taxée de 35 p. c. et se prépare à dépecer la viande avec un couteau taxé de 20 p. c. Quand le repas est fini il boit une tasse de thé dans laquelle il a mis du sucre taxé de 25 p. c. Il dit ses grâces et sort pour respirer l'air qui n'est pas taxé. Il faut qu'il porte au moulin de la mouture dans des sacs taxés de 25 p. c., et faisant claquer son fouet taxé de 25 p. c. il part avec la liste des objets que sa bonne femme lui a demandé d'acheter. En s'en allant au village il rencontre l'agent qui voulait lui vendre une faucheuse et moissonneuse combinée l'automne dernier et il s'aperçoit que pour avoir retardé de l'acheter il devra payer 25 p. c. de plus sur le fer de la machine. Réfléchissant aux bienfaits dont nous accable le gouvernement conservateur, il poursuit son chemin, et comme il est un peu distrait par ses méditations il brise une brochette à laquelle il ne faisait pas attention et que quelqu'un avait laissée dans le chemin. Le propriétaire de la brochette prétend se faire payer le dommage, et, à cause de la nouvelle taxe, il exige 25 p. c. de plus que le prix ordinaire. A la forge il apprend que tous les ouvrages en fer ont augmenté de prix à cause de la taxe nouvelle.

Après avoir laissé son blé au moulin il rencontre un de ses voisins qui lui dit que le prix des fourches a augmenté à cause du droit de 30 p. c., et il en est ainsi des haches, des scies et des faux, comme il l'apprend plus tard dans la journée. Naturellement toutes ces nouvelles ont pour effet de l'abatre un peu, et voyant des taxes sur tout il pense qu'il ferait bien d'entrer avec son ami dans une auberge pour y boire un coup. Là il voit l'unique rayon de soleil qui lui fait plaisir. L'aubergiste paie ses boissons plus cher, mais il ne peut pas hausser les prix pour les consommateurs, et nos deux amis sont presque réjouis en apprenant cette nouvelle. Voilà un homme qui est absolument dans le même cas qu'eux ; et comme la misère aime la compagnie ils deviennent joyeux. La liqueur leur a considérablement ouvert l'appétit et ils prennent leur dîner à l'auberge ; ils mangent plus que d'ordinaire tout en réfléchissant que l'hôte ne leur chargera que l'ancien prix, 25 cts, pour leur repas bien que le prix de tous les articles qui entrent dans la maison ait augmenté. Après avoir fumé une pipe de tabac sur lequel il y a une taxe de 50 p. c. les deux voisins se séparent pour aller à leurs affaires. Il faut que notre cultivateur achète une cuve et unseau pour la bonne femme et ils trouvent que ces objets sont taxés de 20 p. c. ; un balai taxé de 25 p. c. ; une corde à lingo, 20 p. c. ; une petite boîte de raisin, 20 p. c. ; du coton piqué, 22 p. c. ; une paire de claques, 25 p. c. Il pense alors qu'il y a à la maison une couple de fenêtres qui ont besoin de vitres, il en achète et paie 25 p. c. de taxe sur le mastic dont il doit se servir. Les ardoises pour les enfants sont taxées de 25 p. c. et les bouchons de liège dont sa femme a besoin pour mettre du syrop d'érable en bouteilles sont taxés de 20 p. c. Elle ne lui a pas donné la commission de lui acheter un jupon ou des hardes pour les enfants ; mais quand elle va elle-même au magasin, elle trouve que toutes les choses dont elle a besoin sont taxées de 30 à 45 p. c. et le fil, de 20 p. c., et si elle a besoin d'acheter une machine à coudre elle

trouvera taxée de 25 p. c. Si notre cultivateur veut mettre un parquet en ciment à sa cave ou à sa laiterie il trouvera le ciment taxé de 20 p. c. Le papier dont il a besoin pour son meilleur appartement est taxé de 30 p. c., le zinc pour mettre sous le poêle, 10 p. c.

Enfin il découvre que tous les articles dont il a besoin sont taxés pour augmenter le revenu du manufacturier et du capitaliste en faveur de qui le nouveau tarif a été confectionné. Même les graines pour semer son jardin sont taxées de 25 p. c., le salpêtre, 20 p. c. le sel pour son beurre, 12 cts par 100 lbs. Il essaie de se débarrasser de la partie de sa moisson qu'il avait gardée en réserve dans l'espérance que le prix du grain allait augmenter ; mais il ne peut les vendre à ses amis plus cher qu'auparavant ; les œufs sont à aussi bas prix que jamais, et il se trouve à n'avoir rien pour compenser les pertes qu'il subit et qui sont encore augmentées par l'obligation où il est de payer plus cher son employé qui ne peut plus vivre avec ses anciens gages, à cause de l'augmentation du prix des choses qu'il consomme.

Il achète du papier dans l'intention de se plaindre à son représentant, et il paie 20 p. c. de taxe. Aussitôt qu'il en a le temps il écrit au député du comté une lettre en réponse à laquelle le membre conservateur lui fait des promesses en l'air, après avoir montré à ses collègues de la chambre la lettre rustique de l'électeur comme preuve de la simplicité des cultivateurs dont les votes lui ont donné un siège en parlement. Après avoir payé une forte commission au meunier, afin d'indemniser celui-ci des nouvelles taxes sur les courroies et sur les machines, notre cultivateur se rend triste chez lui, laissant tomber de ses mains les guides sur lesquelles il paie une taxe de 25 p. c. Il arrive tard à la maison pour prendre son souper si lourdement taxé. Après avoir mangé il observe ses enfants qui étudient dans des livres taxés de 20 à 30 p. c. et il désire avoir une carte taxée de 20 p. c., pour connaître la route d'un pays où tous les objets nécessaires à la vie peuvent être achetés à des prix raisonnables. S'il se décide à émigrer il lui faudra payer une taxe de 25 p. c. sur la valise dans laquelle il mettra ses hardes, et s'il se décide à rester au pays il craint que le désespoir ne le couche bientôt dans un cercueil taxé de 35 p. c. sans rien laisser à sa famille pour élever sur sa tombe un petit monument taxé de 10 p. c. Mais lorsqu'il réfléchit il voit que tous ses voisins souffrent comme lui et il se prend à espérer en l'avenir en pensant qu'aux prochaines élections il aura la chance de mettre hors de la Chambre les misérables qui ont trompé le pays au mois de septembre dernier. Il comprend que c'est à sa folie qu'il doit ses présentes difficultés et se décide résolument à prendre son mal en patience autant qu'il le doit. Après avoir entendu sonner neuf heures à l'horloge taxée de 35 p. c. il lit dans l'écriture sainte le chapitre qui raconte la punition d'Auaniat, et réfléchissant à sir John A. Macdonald, il se livre à un sommeil sur lequel il n'y a pas de taxe !

NOTES POLITIQUES.

M. Coursol, quand comblores vous nos vœux?

Les meuniers d'Ontario parlent de s'en aller aux États-Unis.

Les ouvriers se rappellent sans doute ce que la *Minerve* disait avant les élections du 17 Septembre : « Aussi-

tôt la protection arrivée les gages de tous les ouvriers seront élevés. Or, la protection est arrivée dans les bureaux de la *Minerve*, et les gages de tous les employés de ce journal ont été baissés !

La protection sur l'avoine ne fait pas l'affaire des cultivateurs de St. Thomas, Ontario, qui s'en plaignent. Les trois quarts de l'avoine que les cultivateurs de cet endroit emploient viennent des États-Unis et l'on comprend que la taxe qu'ils ont à payer leur réjouit médiocrement le cœur.

Le tarif est devenu l'objet de l'exécration des provinces maritimes. Plus elles deviennent familières avec ses détails plus elles sont dégoûtées du gouvernement.

M. Duxan, le grand raffineur protectionniste, de Halifax, qui devait ouvrir une raffinerie de sucre aussitôt après l'adoption d'un tarif protecteur, semble avoir abandonné ses projets, puisqu'il demandent une situation au gouvernement fédéral. Qu'en pense le *Nouveau-Monde* qui a reproduit avec tant d'éloges les lettres protectionnistes de M. Duxan ?

Le *Pionnier de Sherbrooke*, journal indigo, commence à se fâcher. Voici ce qu'il dit dans sa colère :

« L'opinion publique commence à se lasser d'attendre, et le peuple incline à croire qu'on veut se rire de lui. Qu'est-ce qui peut retarder la démission du serviteur infidèle, condamné par le peuple aux élections du 1er mai, par la Chambre d'Assemblée, par le Conseil-Législatif, par le Sénat et enfin par la Chambre des Communes.

Vient-on lui donner le temps de faire encore quelque coup de main, pour la honte et l'humiliation de la Province de Québec? Ou bien, tient-on à laisser ruiner complètement notre crédit et nos finances, en prolongeant aussi longtemps que possible le régime actuel ?

Tout retard apporté à cette décision compromet gravement, on le sait, les intérêts de la Province qui a pourtant déjà assez souffert, et ne peut que rendre les hommes au pouvoir, responsables de la mauvaise administration de nos affaires provinciales.

Nous comprenons qu'il est pénible, pour les hommes de cœur, d'avoir à prononcer un jugement qui doit peser aussi lourdement sur la tête d'un concitoyen, mais l'intérêt de la Province de doit il pas l'emporter sur l'intérêt privé? Qu'on y réfléchisse, il est temps que la question soit réglée sans délai.

Mouvement-Maisonneuve.

Nous recevons la communication suivante :

« Le public apprendra avec plaisir que le projet d'ériger un monument à la mémoire du fondateur de Montréal, M. de Maisonneuve, est en bonne voie d'exécution et que tout fait présager qu'il sera mené à bonne fin. Ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour se faire promoteurs de cette entreprise n'ont rencontré que des sympathies et des encouragements. De puissantes adhésions leur sont venues de toutes parts. Un nombre considérable de nos principaux citoyens se sont empressés, dès qu'ils ont eu connaissance du projet, d'inscrire leurs noms parmi les zélés et immédiats de l'œuvre.

A une assemblée préliminaire de citoyens ayant pris particulièrement à cœur le succès de l'entreprise, on a discuté et adopté les bases de l'organisation. Il fut décidé de nommer un comité exécutif composé d'une dizaine de membres avec faculté de s'en adjoindre

d'autres, pour diriger et surveiller de près l'exécution du monument. Ce comité exécutif devra faire rapport à un comité général...

COMITE EXECUTIF. Président: Son Honneur le Maire Rivard. Vice-Président: Rév. M. Ed. Moreau, chanoine.

Trésorier: M. E. Barbeau, gérant de la Banque d'Epargne. Secrétaire: M. Gustave Lamothe. Membres: W. Mount, Ecr., M.D., L. O. Loranger, Ecr., M. P. P., John T. Davies Ecr., Alph. Leclaire Ecr., C. S. Stephenson Ecr., N. Bourassa Ecr., E. P. Lachapelle Ecr., M. D.

COMITE GENERAL. S. H. le Maire Rivard, Président. Rév. Ed. Moreau, chanoine. Rév. M. Bayle, Sup. S. S.

Rév. Père Cazeau, Recteur, S. J. Rév. Père Tortel, Sup. O. M. I. Rév. M. Roussel, curé de N.-D. Rév. abbé Verreault, principal, Ecole Normale J. C.

L'hon. F. X. A. Trudel, sénateur. L'hon. M. Ryan, sénateur. L'hon. R. Thibodeau, sénateur. L'hon. juge MacKay. L'hon. juge Loranger. L'hon. juge Pepineau. L'hon. juge Jetté. L'hon. P. J. O. Chauveau. L'hon. J. A. Chapleau. C. S. Cherrier. J. B. Rolland, président de la S. St. Jean Baptiste.

Alf. Larocque, sr. C. S. Rodier. L'éch. Nelson. L'éch. Grenier. L'éch. Donavan. L'éch. Laurent. L'éch. Jeannotte. L'éch. Gauthier. M. H. Gault, Ecr., M. P. A. Desjardins, Ecr., M. P. Ald. Ouimet, Ecr., M. P. R. B. Angus, Gérant Banque de Montréal. E. Barbeau, Gérant Banque d'Epargnes.

L. O. Loranger, M. P. P. L. O. Taillon, M. P. P. A. Lacoste, Ecr. E. Lef de Bellefeuille. M. J. L. Bélique, Ecr. A. A. Trotter, Ecr., Banque du Peuple. G. A. Drolet, Ecr. Dr. Hingston. Dr L. A. E. Desjardins. Dr W. Mount. Dr J. P. Rottot. Dr L. P. J. Desrosiers. Dr E. P. Lachapelle. Euclide Roy, Ecr. S. C. Stevenson, Sec. Chambre des Arts.

Chs. Glackmeyer. Peter S. Murphy. Henry Lyman, Ecr. John Try Daires. Alph. Leclaire, Ecr., président Union catholique. U. E. Archambault, Principal. N. Bourras-a, Ecr. N. Aubin, Ecr. A. D. Decelles, Ecr. L. P. Hébert. C. A. Cornelier. G. Lamothe, secrétaire.

Plusieurs citoyens tout en donnant l'assurance de leurs entières sympathies et en promettant l'appui de leur influence, ont manifesté le désir de ne pas être compris parmi les membres d'un comité général. Un grand nombre d'autres sans doute, favorables à l'entreprise, n'ont pu jusqu'à ce jour donner leur adhésion soit que le projet ne leur fut pas connu, soit qu'ils en aient été empêchés par toute autre cause. Le comité compte sur leur concours patriotique ainsi que sur celui de tous les citoyens de la ville de Montréal. Pour peu que ses efforts soient secondés, une magnifique monument s'élèvera bientôt pour rappeler et perpétuer le souvenir du grand homme qui a fondé notre ville.

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRETAIRE. Québec, 26 mars 1879. Il a pu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de faire les nominations suivantes:

M. Louis Côté, manufacturier, de Saint-Hyacinthe, membre du Conseil des Arts et Manufactures de la Province de Québec, en remplacement de M. George T. Davie, démissionnaire. L. Philippe Saucier, écuyer, greffier de la cour de Magistrat pour le comté de Rimouski, dans la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame.

Bulletin Telegraphique.

Québec, 30.

Hier midi un matelot qui venait de subir un long terme d'emprisonnement et qui préférait probablement le séjour paisible de la prison aux vicissitudes et aux dangers d'une mer capiteuse, passait devant la demeure de M. C. E. Hollivell, lorsque sans aucune provocation il se rua dans une fenêtre et en mit en pièces toutes les glaces, ne laissant que le châssis qu'il ne put démolir.

M. Narcisse Mingny, confiseur, est tombé malade vendredi matin et mourut dans la soirée.

Lafleur, un autre des malheureux journaliers qui sont revenus à pieds des chantiers de lac supérieur a subi l'amputation des doigts du pied droit. On croit que Bourget et Cadoret qui ont eu des engelures aux pieds devront subir l'amputation de ces membres.

Le nommé Raymond qui a été blessé vendredi par une pierre tombée du palais de justice, est mort durant la nuit qui suivit l'accident.

Windsor, Ont., 30.

Il y a quelques jours un vol audacieux a été commis dans la résidence de Mme. Thomas White, mère du Col. White, M. P. P. Un soir, peu de temps après s'être retirée dans ses appartements, Mme. White entendit du bruit à la porte de sa chambre. Elle se leva toute alarmée et voulut crier au secours mais elle fut terrifiée par l'aspect d'un homme masqué qui lui dirigea dans la figure les rayons de lumière projetés par une lanterne sourde, la saisit par le bras et lui demanda son argent. Le voleur sortit un poignard et menaça la vieille dame de la tuer si elle ne donnait pas son argent. Mme. White dit que tout ce qu'elle possédait se trouvait sous le matelas de son lit. Le filou trouva \$50, s'en empara et disparut. On n'en a pas entendu parler depuis.

Halifax, 30.

Philippe Bourque, âgé de 30 ans, du comté de Digby est tombé de la goélette "Gazelle" dans la mer et s'est noyé. Ses camarades entendirent ses cris mais comme la nuit était très sombre il fut impossible de lui porter secours.

— Esther Cox, la magnétisée, est partie pour les Etats-Unis en visite chez des parents.

— Mme James Sparlaw, de Baddeck, a mis au monde quatre enfants mâles. — Samedi soir, des voleurs sont entrés dans les bureaux du "Herald" et ont enlevé tout ce qu'ils ont trouvé dans les pupitres.

Halifax 31.

Une grande commotion a été créée samedi après-midi, à Dartmouth, par la découverte d'un squelette que des hommes ont mis au jour en démolissant une vieille maison. Il y a environ trente-deux ans les villes entières de Dartmouth et d'Halifax se sont émuës à la nouvelle de la disparition d'un Dr. Macdonald, dont voici l'histoire: — Le Docteur avait un frère qui était très riche et possédait un grand nombre de propriétés, il avait une épouse et deux enfants. Peu de temps avant la disparition du docteur, ce frère mourut, laissant un testament par lequel il donnait à sa veuve le pouvoir de disposer de ses biens en la manière qu'il lui plairait et nommait son frère seul exécuteur testamentaire. A cette époque le docteur se mit en pension chez un charretier du nom de Thorpe, sur le Blockhouse Hill. Un soir, peu de temps après son installation chez Thorpe, il disparut subitement, et on n'en a jamais eu de nouvelles depuis. Ce sont ses restes que l'on vient de trouver samedi après midi. Le squelette a été trouvé sous le plancher près de la cheminée. Thorpe, qui réside actuellement à la rivière St. Jean, dans le comté de Pictou, et plusieurs autres ont été arrêtés sous soupçon, mais comme on n'a pas de preuves contre eux, ils ont été réunis en liberté. A l'époque où le docteur est disparu on a supposé qu'il avait été assassiné par quelqu'un dans le but de s'emparer du testament qu'il avait en sa possession. Il reste à savoir si cette hypothèse est vraie et qui poussé l'assassin à commettre son crime.

FRANCE.

On dit que M. Waddington prépare une note qu'il enverra aux Puissances, demandant d'appuyer les réclamations de la Grèce concernant la rectification de la frontière grecque, d'après le 13e protocole du congrès de Berlin.

Les délégués des commissions agricoles de 60 départements, ont passé des résolutions contre le renouvellement de traités de commerce accordant la protection à l'agriculture et imposant une taxe de trois francs par quintal sur le blé venant de l'étranger. Le Président Grévy a reçu les délégués et leur a assuré qu'aucun traité de commerce ne serait conclu avant que la chambre ne se soit prononcée sur la politique commerciale.

ALLEMAGNE.

Herr Liebknecht socialiste, s'est plaint au Reichstag, hier, que conformément aux ordres donnés par le maître général de postes Stephan, pour la suppression de documents révolutionnaires, un grand nombre de lettres privées ont été ouvertes et livrées à la police. Stephan a déclaré que ces avancés étaient faux.

Le Prince Waldemar de Prusse est mort de la diphtérie.

ITALIE. Le roi Humbert a commué en emprisonnement perpétuel la sentence de mort prononcée contre Passanante qui a attenté à la vie du roi.

EGYPTE.

Une dépêche du Caire mande que le gouvernement a considérablement réduit le droit d'importation sur le tabac.

ETATS-UNIS

Le Freemont House, à Clairmont, N.H., a été détruit par un incendie, samedi matin. Quarante personnes qui s'y trouvaient renfermées ont pu s'échapper par les fenêtres et le toit.

S. [Schindler, conducteur d'un char urbain de New-York, est mort mercredi par empoisonnement du sang. Depuis longtemps il avait pris l'habitude de mettre son argent dans sa bouche.

Un nouvel assassinat.

Un crime atroce a été commis mercredi à Frankfort, dans le Kentucky.

Le colonel Thomas Buford, du comté d'Henry, et frère du général Buford, a tué d'un coup de fusil le juge John E. Elliott, de la cour d'appel, vers une heure de l'après-midi, devant l'hôtel du Capitole. Le juge Elliott, accompagné du juge Thomas Hines, remontait Ann street, lorsqu'il a été accosté par Buford en costume de chasse qui lui a dit: « Juge, je m'en vais chasser la bécassine, venez-vous avec moi? » Le juge Elliott ayant répondu négativement, Buford l'a invité à prendre un verre. Le juge Hines s'est alors éloigné, mais à peine avait-il fait quelques pas qu'une détonation s'est fait entendre, et le juge Elliott s'est affaissé sur le trottoir sans prononcer un mot. Buford s'est penché sur lui et le juge Hines, qui était revenu sur ses pas et croyait à un accident, a entendu le colonel murmurer: « Je le regrette. » Il a essayé de relever le juge, mais son corps n'était plus qu'un cadavre, la mort avait été foudroyante.

Buford s'est rendu sans résistance au député-shérif et au policeman accourus immédiatement sur le théâtre du crime. Au policeman il a remis son fusil et au député-shérif il a confié une note ainsi conçue: « Hôtel du Capitole, 26 mars 1879. Quoiqu'il m'arrive, je désire que ma nièce, Annie O. Wallace, ait tout ce qui m'appartient en toute équité et suivant la loi. Je demande seulement que je sois enterré près de ma sœur, Mary F. Buford, que je chérissais tant et dont je veux venger le vol et l'assassinat. — Thomas Buford. »

L'enquête du coroner a eu lieu le même jour dans une chambre de l'hôtel, et le colonel Buford, incriminé par le verdict du jury, a été écorché aussitôt. Dix minutes après un reporter est allé lui faire subir un long interrogatoire, auquel il s'est du reste prêté de bonne grâce. Buford a raconté les détails du procès qu'il venait de perdre devant la cour d'appel et il a dit que sa sœur, Mary F. Buford, avait été dévalisée et assassinée par la décision de la cour. Voilà pourquoi il avait tiré sur le juge Elliott. Il avait d'abord songé à tuer aussi le juge Pryor, un autre juge de la cour d'appel, mais réflexions faites, il s'est décidé à lui faire grâce à cause de ses enfants. « La semaine dernière, a-t-il dit en terminant, je suis allé à Henry, je me suis agenouillé sur la tombe de ma sœur, et j'ai juré de gagner ce procès ou de mourir avec elle. Je sais ce que j'ai fait, et je suis prêt à en subir les conséquences. J'avais un pistolet dans ma poche et je comptais m'en servir si le coup de fusil n'avait pas porté, mais il a porté. »

La manié du Sport.

— Les lauriers de Rowell et de ses compagnons empêchaient, paraît-il, de dormir un certain nombre de dames désireuses de montrer que le pédestrianisme n'était pas exclusivement réservé aux hommes. Gilmore's Garden leur a offert asile, et mercredi soir environ 16 ou 18 de ces amazones commençaient dans cette enceinte leur long voyage qui doit durer six jours, si toutefois, bien entendu, elles peuvent arriver au port. Le doute est permis à cet égard, car le spectacle que présentait l'autre soir le champ de bataille était loin d'être couvrir les parieurs. Le public était peu nombreux et semblait se divertir plutôt en examinant les costumes des

héroïnes, qu'en calculant leurs chances de succès, costumes des plus fantaisistes du reste et dans lesquels les couleurs voyantes et les galons d'or ne faisaient pas défaut. La présence des quelques vénérables matrones qui s'étaient glissées parmi les concurrentes excitait surtout la curiosité des spectateurs. A onze heures du soir, la lutte a enfin commencé et hier à midi les résultats suivants avaient été obtenus: Mme La Chapelle, 54 milles; Cora Cushing, 44 milles; Bella Killburn, 46 milles; Rosa Von Klamasch, 44 milles; —Williams, 36 milles; Mme Tobias, 39 milles; Mme Lola, 28 milles; Mme Von Berg, 43 milles; —Franklin, 32 milles; Fanny Rich, 34 milles; Bessie Kohn, 45 milles; —Wallace, 49 milles; —Ferrand, 40 milles; Josie Wilson, 38 milles; Mme St. Clair, 41 milles; Belle Braddon, 27 milles.

Parmi ces marcheuses, les seules à remarquer sont Mme La Chapelle qui paraît douée d'une vigueur réelle; Mme Kohn possédant quelques-unes des qualités nécessaires pour remplir le rôle qu'elle a accepté; enfin Mme Kilburn qui, dans la matinée, a fait des progrès réels. Cela suffira-t-il pour rendre cette entreprise fructueuse? on a peine à le supposer.

Blancs d'avocat, de notaires en vente au bureau de LA PATRIE 22 St Gabriel. Circulaires imprimées à grand marché dans les ateliers de LA PATRIE 22 St Gabriel.

A VENDRE AU BUREAU DE "LA PATRIE"

JEANNE LA FILEUSE, EPISODE DE L'EMIGRATION FRANCO-CANADIENNE AUX ETATS-UNIS. PAR H. BEAUGRAND. PRIX: 75 Cts.

Un joli volume in 12 de 300 pages. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Editeur de "La Patrie," Montréal.

LA QUESTION DU JOUR.

M. Ernest Tremblay, ci-devant du "National" et maintenant rédacteur de LA PATRIE, a encore à la disposition du public quelques copies du pamphlet intitulé: LA QUESTION DU JOUR qu'il a publié pour démontrer que le gouvernement fédéral ne peut pas révoquer le lieutenant gouverneur de Québec. Le prix de la copie est de 15 cents.

plus trois cents pour couvrir les frais d'envoi. S'adresser au No. 24 rue St Gabriel.

PORTRAIT DU GRAND POETE CANADIEN OCT. CREMAZIE

Dessin de HENRI JULIEN. Publié par l'ADMINISTRATION du Journal "LA PATRIE." Ce portrait dessiné par M. JULIEN d'après une photographie récente et d'une grandeur de 14 sur 18 pouces, est imprimé sur beau papier. C'est, croyons-nous, le seul portrait du poète qui ait été publié en Canada.

PRIX: 15 Cts. Adresser toutes commandes à H. BEAUGRAND, Directeur de la "Patrie," Montréal.

Remèdes par Excellence. Le BAUME d'ISLANDE GRÉRIT LES

Bronchites ou mal de Gorge, la Coqueluche, l'Asthme et toutes inflammations des membranes muqueuses. PRIX: 25 Cts. PRIX: 25 Cts.

Pastilles Peristaltiques

Le seul remède certain pour la guérison de la Constipation, la Dyspepsie, les Hémorroïdes, l'Indigestion, les Maux de Tête chroniques, les étourdissements, les vers, etc., etc. Petites boîtes, 25 cts; grandes boîtes, 50 cts.

Pastilles Pectorales de Cerises Sauvages.

Pour le soulagement et la guérison du Rhume, de la Toux, des Pertes de Voix, des Bronchites, de la Coqueluche et autres affections des membranes muqueuses de la Gorge et des Poumons. En vente chez tous les droguistes en gros et en détail. Assurez-vous que l'on vous donne le véritable remède. 23 mars

Maison LANTHIER & CIE, AU PUBLIC.

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier, No. 712, rue Notre-Dame

l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition. Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant. De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin. M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial. La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps qu'on reçoit en ce moment. M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible. Mars 1879.

Au Grand Vatel CAFE RESTAURANT.

30 RUE ST. JACQUES. M. Duperrouzel, Spécialité de Cafe français, de vins français et Allemands et de fines liqueurs françaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit. PAR J. E. DERY & CIE, A QUEBEC.

Acte de Faillite de 1875

Et ses amendements. Dans l'affaire de Laroche et Scott, contracteurs de chemin de fer. Faillit.

Le synde soussigné vendra à son bureau No. 25 rue St. Pierre, en la cité de Québec,

LUNDI le 12 MAI prochain

88,826 parts dans la Compagnie du chemin de fer de Lévis et Kébec. Les parts sont de dix piastres chacune. Conditions de vente: un quart payable immédiatement après l'adjudication et la balance dans les trois jours qui suivront la vente.

Vente à ONZE heures A. M. ALFRED LEMIEUX, Syndic. J. E. DERY & CIE, Encanteurs. Québec, 27 mars 1879. fs-es

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS. Dans l'affaire de Louis A. Cornelier, marchand de la ville de Joliette. Failli.

Les syndics soussignés recevront des soumissions, à leurs bureaux respectifs, jusqu'à

VENDREDI le 4 AVRIL prochain inclusivement, à tant dans la pastre pour l'achat du stock de la faillite, consistant en Marchandises-Sèches..... \$2,511 92 Hardes faites..... 174 90 Ameublements du magasin "Fix-tures"..... 52 15 \$2,738 98

Si les offres ne sont pas faites au comptant, les soumissionnaires devront mentionner le délai exigé et les noms de leurs endosseurs.

Les syndics ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions. A. MAGNAN, C. BEAUSOLEIL, Syndics conjoints. Montréal, 29 mars 1879.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poëles de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements. J. F. SCRIV, Secrétaire. Montréal, 17 mars 1879. et as

AVIS aux Entrepreneurs.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné, seront reçues à ce bureau, jusqu'à SAMEDI, le 13 avril prochain, inclusivement, pour la Confection et la pose d'un Appareil Calorifère aux édifices des Départements Publics en voie de construction à Québec.

Les plans et le devis descriptif de l'ouvrage seront visibles à ce bureau, après le 26 du courant, tous les jours, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Les soumissions devront être endossées: "Soumission pour appareil calorifère." Le département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, ERNEST GAGNON, Secrétaire.

Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, Québec, 14 mars 1879.

N. B. — Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit. 15 mars 1879. 168

Ventes par Encan

PAR BENNING & BARSALOU.

VENTE DE Nouvelles Marchandises du Printemps.

Les soussignés vendront à leurs salles, Nos. 126 et 128 rue St. Pierre.

MERCREDI le 2 AVRIL

Un assortiment complet de marchandises Sèches, pour la saison, comprenant en partie, Soles noires, Cachemires, Draps noirs, Dosskins, Tweeds de fantaisie, Farmer Satin, Etouffes croisées, Flanelles de fantaisie, Lustrés, Etouffes à Robes, Shirtings, (Oxford), Indiennes de fantaisies, Coton jaunes, etc.

—AUSSI:— 2 caisses de Soles noires assorties. 3 " de doublures de tailleurs. 9 " de chapeaux de feutre assortis. 3 ballots de caneva pour habits. 2 " de tapis-tapisserie. 12 caisses de nappes et serviettes de table assorties.

—ET— Un fonds de banqueroute de Marchandises Sèches en bon ordre. Vente à DEUX heures.

BENNING & BARSALOU Encanteurs.

VENTE DE PROPRIETES DE VALEUR PAR ENCAN

Pour régler des comptes de société.

Les soussignés ont reçu instruction de vendre à leurs salles Nos. 126 et 128 rue St. Pierre,

Jeudi le 10 Avril prochain

Cette magnifique bâtisse faisant face au Carré Victoria, portant les Nos. 6, 8 et 10 et connue sous le nom de "Albert Buildings", étant en pierre de taille et couvrant une superficie de terrain d'environ 16,000 pieds. Cette bâtisse sera vendue en un lot ou chaque magasin séparément. Elle est maintenant occupée par la banque des Artisans, W. J. McMaster et Cie., et la succession Geo. Winks et Cie.

Cette propriété est certainement une des plus avantageuses de la ville, pour le commerce de gros ou les banques. Conditions très libérales. VENTE A ONZE HEURES. BENNING & BARSALOU Encanteurs.

Pour la succession Geo. Winks et Cie.

TEMPS DUR.

On vend le "Courrier français" à 10 CENTS

cette semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 125 rue St. François-Xavier.

PAPIERRIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLE POUR SINAPISMES

MEDAILLE DE BRONZE Médaille d'Argent. Paris, 1855 Havre, 1863 1868 MEDAILLE D'OR 1872 Lyon, 1872.

Cette nouvelle forme de sinapisme, propre, commode, d'une action toujours certaine, a été adoptée par les hôpitaux de Paris, par le ministère de la guerre, dans le service des ambulances et hôpitaux militaires, et après dix mois d'expériences en mer, par le conseil de santé de la marine française.

A l'étranger, le Papier Rigollet a également fait son chemin; l'Amérique anglaise en a prescrit l'usage à bord des navires de l'Etat, plusieurs hôpitaux civils de Londres l'ont adopté à l'exclusion de tous les autres; les hôpitaux de Vienne (Autriche) ont mité ceux de Londres, enfin l'hôpital général de Constantinople suivi l'exemple des hôpitaux que nous venons d'énumérer.

Ces faits sont une démonstration irrécusable des qualités de ce nouveau produit. Se méfier des contrefaçons et exiger la signature: F. RIGOLLOT

Paris—24, Avenue Victoria— Paris et dans toutes les pharmacies.

AVIS.

La Nouvelle Compagnie de Gaz de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour amender sa charte et changer le nom de la compagnie; pour lui permettre de louer, vendre ou manufacturer des poëles de chauffage et de cuisine; pour se servir de la lumière électrique ou de toute autre lumière dans l'éclairage; pour acheter tout brevet pour la production de la lumière électrique; pour régler l'escompte sur les comptes de gaz suivant la condition financière de la Compagnie et pour d'autres amendements. J. F. SCRIV, Secrétaire. Montréal, 17 mars 1879. et as

HOTEL DE VILLE.

Montréal, 11 Mars 1879. SON HONNEUR LE MAIRE, SEVERE RIVARD, Ecr., se tiendra à son bureau, à l'hôtel de ville, tous les jours, depuis ONZE heures A. M. jusqu'à MIDI, pour la transaction d'affaires publiques.

Par ordre, CHS. GLAUMMEYER, Greffier de la Cité.

COMMERCE.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

Or à 100. Greenbacks ont été achetés de 1/2 00 et vendus de 0 à 0.

COTES DES FONDS.

Table with columns: VALEUR, Acheteurs, Vendeurs. Lists various banks and their exchange rates.

CHANGE.

Banques de Londres, 60 jours, 109 1/2 à 100. Traite en or sur New-York, 109 1/2 de prime.

MARCHÉ EN GROS.

FARINE.—Supérieure extra, \$4 70 à \$4 75. Extra supérieure, 4 50 à 4 55. De gout, 4 30 à 4 35.

PRIX DU MARCHÉ DE DÉTAIL DE MONTREAL.

Farine de blé, par 100 lbs., 2 30 à 0 00. Farine d'avoine, 2 20 à 0 00. Sarrasin, 1 25 à 1 00.

EDITION DE 5 HRS.

MONTREAL AU JOUR LE JOUR CHRONIQUE LOCALE.

—La compagnie des chars urbains a commencé hier à se servir de ses omnibus.

—Les moulers employés dans des fonderies de MM. H. R. Ives et Cie et Wm. Clendinning et Cie, se sont mis en grève samedi.

—Samedi soir le constable Robinson a été appelé à l'évêché pour arrêter un nommé George Léonard, charpentier, âgé de 40 ans, accusé d'avoir volé dans le vestibule un bonnet de fourrure appartenant à M. Henri Quintal.

—Un feu de cheminée s'est déclaré samedi soir, vers dix heures et demie, dans la maison portant le No. 1028 rue Dorchester.

—Le verdict du jury du coroner sur la mort de Peter Gillespie a été soumis au grand jury qui va certainement passer un vote de censure sur le système en usage à l'hôpital-général pour la préparation des remèdes.

NOUVEAU MEDECIN.—Après avoir subi un examen brillant, M. Oswald Goyer, fils de A. Goyer Ecr., N. P., a été admis à la pratique de la médecine.

Nous le félicitons cordialement et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle carrière.

—Rappelons-nous que ce n'est pas le trois avril que doit avoir lieu le concert Desève mais le 15 avril (le samedi de Pâques.)

—M. Thomas Lenhater âgé de 66 ans, résidant à Ste Cunégonde, s'est levé de bonne heure samedi matin et s'est plaint de violents douleurs à la tête et expira quelques minutes après.

—Un jeune homme de Montréal nommé Wm L. Bales, vient de mourir à St. Louis, aux Etats-Unis, victime d'un pénible accident.

—Samedi matin les commissaires des licences ont accordé des licences aux messieurs suivants:—E W Burgess, Joseph Charland, A S Compain, A S Dowker, Frs Desormau, John B Flynn, Louis Hetu, Wm Lyman, John Lafrenière, Melard Landreville, F Larin, M A McGarvey, Louis Racine, Felix Sylvester.

—Plus de 100 familles résidant dans les environs de Montréal et dans la vallée de l'Ottawa sont déjà parties pour Manitoba durant la présente saison et plusieurs se préparent à la suivre.

—Vendredi après-midi l'hon. juge MacLay se rendait du palais du justice à sa demeure lorsqu'il fut tont près de sa résidence, rue Ste. Catherine, No. 1094, il fut pris d'un étourdissement et s'évanouit.

—Vers quatre heures samedi après-midi, M. William Dutton, frère du capt. Dutton du "Sardnian" de la ligne Allan, résidant avec un titre de ses frères au No. 24, rue Conway, à la Pointe St. Charles, est descendu dans la cave de la maison et s'est brulé la cervelle avec un vieux revolver à six coups.

—Le défunt était seul dans la maison quand il a commis son acte criminel et il a profité de l'absence temporaire de Melle Macdonald maîtresse de la maison, pour mettre son projet à exécution.

—Vers quatre heures samedi après-midi, M. William Dutton, frère du capt. Dutton du "Sardnian" de la ligne Allan, résidant avec un titre de ses frères au No. 24, rue Conway, à la Pointe St. Charles, est descendu dans la cave de la maison et s'est brulé la cervelle avec un vieux revolver à six coups.

es. Cartes d'affaires, têtes de compte, Memorandums, imprimés à bon marché au bureau de la PATRIE, 22 St Gabriel.

es. Impression de lettres funéraires à une heure d'avis, au bureau de la PATRIE 22 rue St Gabriel.

M. CHS. DESJARDINS & CIE., 637 et 639 rue Ste. Catherine, viennent de recevoir leur stock de printemps. Leurs nouveaux chapeaux sont tout ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché et les prix sont comme toujours à la portée de toutes les bourses.

RIENDEAU & RACINE, propriétaires du SAZERAC, 299 rue Notre-Dame, invitent leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours.

NE LISEZ PAS CECL.—Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 337 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs etc.

Tribunaux.

BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge-en-Chief Sir A. A. Dorion.

Charles Taylor est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir le 17 décembre 1878, en la cité de Montréal, volé, en compagnie de Packer, la somme de \$1,000, de M. Damouchel, à la Banque Ville-Marie.

Il est trouvé coupable. M. Geoffron comparait pour l'accusé.

A 4 heures, les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées: Dunbar Brown, détournement de fonds, (40 accusations); Joseph Boucher, vol; Vitaline Métivier, parjure; Sophie Bissonnette, délit "misdemeanor," (4 accusations).

Concernant cette dernière le grand jury, a dit que d'après les informations reçues, il croyait de son devoir d'informer la Cour qu'il serait à désirer que la Couronne fit une enquête sur les causes qui ont produit la mort de la jeune fille qui a accouchée dans la maison de la prisonnière, il y a peu de temps.

Il est plus que probable qu'une accusation d'homicide sera proférée contre la Bissonnette. Elle a été, sur la demande de son avocat, libérée sous cautions.

Et comme non-fondée: Harrie Laurie, obtention de marchandises.

A 6 heures la cour s'ajourne.

RECORDER.

Vingt prisonniers devant le Recorder ce matin.

Jean Marie Collier, 18, journalier, accusé d'avoir gêné la circulation sur la rue Notre-Dame en fendant du bois sur le trottoir, est acquitté.

Joseph Laperrière, 20, laitier, cruauté envers les animaux, \$5 ou 1 mois.

Romuald St. Hilaire, 59, laitier, pour avoir négligé de se procurer un numéro, \$5 ou 1 mois.

Joseph Archambault, 50, ivresse simple, 8 jours.

George Boyle, 38, commis, Alex. Farland, 18, journalier, et Michel Sexton, 22, mouleur, ivresse et perturbation de l'ordre, \$2.50 ou 15 jours chacun.

James Guerton, 45, journalier, ivresse, \$1.50 ou 10 jours.

Wm Hynes, 20, et Denis Hynes, 19, ivresse et bris de vitres, le premier \$5 ou 1 mois le second \$10 ou 2 mois.

John Grant, 16, porteur de journaux, pour avoir lancé des morceaux de glace sur les passants, \$5 ou 1 mois.

Samael Green, 18, finisseur, pour avoir obstrué le trottoir sur la rue St. Joseph, \$2.50 ou 15 jours.

Joseph Angers, 19, journalier et Alphonse Meloche, 19, plombier, vagabondage sur la rue St. Joseph, \$2.50 ou 15 jours chacun.

Wm Hannan, 19, journalier, et Téléphore Patenaude, 26, charretier, ivresse et perturbation de l'ordre, 2 mois chacun.

Philomène Gauthier, vagabondage sur la rue Craig, 1 mois.

Zéphirin Casson, 30, charretier, perturbation de l'ordre, \$10 ou 2 mois.

SE SONS SPÉCIALES.

Devant Son Honneur le Juge Dugas.

Charles L. Howard, assaut et voies de fait sur la personne de Thomas R. Ferguson, cause remise à jeudi.

Frs. X. Marcotte, assaut et voies de fait sur la personne de Victoria Bruyère, 20 cts et les frais ou 8 jours.

POLICE.

George Vaillancourt, 16 ans, Léon Miron, 18 ans, Edouard Deslauriers, 22 ans, Jos. Ouellette 21 ans, journaliers et Louis Lacos, 22 ans, boulanger et Théophile Miron, 23 ans, journalier, ont été arrêtés pour avoir volé de la viande chez un boucher du nom de Henri Giroux.

volé de la viande chez un boucher du nom de Henri Giroux. Vaillancourt et Deslauriers sont condamnés à 4 mois, Ouellette à 2 mois et les autres acquittés.

George Léonard, 40 ans, charpentier, vol d'un bonnet de fourrure appartenant à Henri Quintal, acquitté.

Victor Cripello, 34 ans, journalier, pour avoir reçu des marchandises volées, acquitté.

John Sheehan, 21 ans, fabricant de cordages, vol de cordages, envoyé en prison pour attendre son procès.

ARRIVAGES.

HOTEL DU CANADA. A Collette, St. J B Rouville; J B Blain, St. Edouard; T Circe, do; J E Clement, St. Jean; H Moller, do; God. Laviolette, St. Jérôme; L V Coté, St. Jean; Jos Talbot, St. Agathe; J B Boismenu, do; Chs Clark, St. Lambert; John S Hiser, City; Chs Rum, do; P E Roy, West Farnham; J Bourrassa, St. Jean; W H Stephens, Ottawa; J Monnette, do; Chs L Champagne, St. Scholastique; J J Isaacs, Montréal; C Ouellette Acton.

On Demande

DEUX CHAMBRES non meublées, avec le privilège du piano, avec ou sans la pension dans une famille privée. S'adresser à la boîte 96, Bureau de Poste, Montréal.—1 s

AVANTAGE

Pour tous ceux qui veulent en Profiter.

MES PARDESSUS DE PRINTEMPS

Se vendent avec beaucoup d'avantages, car ayant acheté mes marchandises avant le nouveau tarif, je puis vendre mes Pardessus à bien meilleur marché qu'aucune autre maison qui n'a pas fait ses achats avant le nouveau tarif.

LISTE DES PRIX :

Pardessus De printemps, bien finis à \$4.50.

Pardessus De printemps, "Melton", (toutes nuances, \$5.00.

Pardessus De printemps en serge unie et à carreaux \$7.50.

Pardessus De printemps, Diagonal, \$8.50.

Mes Pardessus Sont bien finis.

Mes Pardessus Sont à bon marché.

Mes Pardessus Vont à merveille.

Mes Pardessus Tout le monde en parle.

Mes Pardessus De printemps se vendent à 30 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.

I. A. BEAUVAIS, 190 Rue St. Joseph

PAR MARCOTTE & ARCHAMBAULT.

VENTE de meubles de ménage, Literie, Tapis Prêlarts, etc.

MERCREDI le 2 Avril

Au No. 176 RUE ST. URBAIN

LES SOUSSIGNES vendront par encan au No. 176 Rue St. Urbain, l'ameublement complet de la maison, consistant en sept de Salon, Gravures, Chaises de salle à manger, Table à rallonge, Glacière, Lampes, Tapis, Prelarts, Couchettes, Commodes, Lit de plume, Matelas, Table de centre, Etagère, Sideboards, Poèles de passage, Chaises, Tables, Poêle et ustensiles de cuisine.

Vente à DIX heures, MARCOTTE & ARCHAMBAULT, Encanteurs.

HAMILTON & CIE.

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Seches.

Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs emplettes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Cashmire, Tweeds, Etoiles à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpacs, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes, Montréal, 12 Mars 1879.

Belle Residence.

Rue St. Constant, No. 280. Très convenable pour un charretier Grande cour et écuries.

S'adresser à W. H. P. CUSSON, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

MAGASIN A LOUER.

Rue St. Laurent, No. 1201. S'adresser à W. H. P. CUSSON, Agent d'immeubles, No. 14 St. Jacques.

MODES DU PRINTEMPS

Vêtements nouveau genre pour HOMMES ET JEUNES GARÇONS chez J. G. KENNEDY & CIE.

Nous faisons une spécialité de vêtements élégants à bon marché de manière à mettre nos marchandises à la portée de toutes les bourses. Nous promettons toute satisfaction sous le rapport des modes, du travail et du fini de nos vêtements. Voici quelques spécimens de nos prix.

Table with columns: Réduit de, Costume de rue, tout laine, de promenade, du matin, en Diagonal, Venitien, Grande toilette, Pardessus de printemps, de voyage, Uster de printemps, Pardessus Leinster.

Tous ces vêtements sont faits d'avance ou peuvent être faits sur commande dans quelques heures. Nous avons un assortiment innombrable de Marchandises nouvelles que nous vendons à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.

J. G. KENNEDY, & CIE., 31 Et 33 Rue St. Laurent.

CREDIT \$20.00 d'achat. Audeuss de VINGT dollars le payement est divisé en 20 mois.

LITTERAIRE & MUSICAL MAISON ABEL PILON A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

Dictionnaires GREDIT DE VINGT MOIS Encyclopédies Histoire, Géographie, Littérature, Sciences, Voyages, Ouvrages illustrés, Gravures, Publications artistiques, Musiques Etc., Etc.

M. E. Dansereau & Cie., 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

Societe de Construction Canadienne DE MONTREAL.

ACTIONS PERMANENTES.

Dividende Semi-Annuel.

Un Dividende Semi-Annuel de 3 1/2 o/o pour cent sur les actions du capital permanent a été déclaré et sera payé le et après le PREMIER jour d'AVRIL prochain.

Le livre de Transport sera fermé du 15 courant au 1er Avril exclusivement. M. RIVET, Trésorier. Montréal, 15 Mars 1879.

LIBRAIRIE IMPRIMERIE ET RELIURE.

LIBRAIRIE Payette & Bourgeault, NO. 250 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

LIVRES DE PIETE.

"Ange Conducteur," différentes reliures, 25, 30, 40, 50, 60, 75 cts. et \$1.00. "Formulaires de Prières," différentes reliures 30, 75, \$1.00, 1.25, 1.50, etc.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois :

CHAS. MEUNIER Epicerie, Vins et Liqueurs En Gros et en Détail A U N O. 35

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN UN PÈRE.

PAR

HENRY GREVILLE

Suite.

XXXII

Le soleil levant que j'avais dans les yeux me réveilla le lendemain. Je me levai et j'ouvris la fenêtre pour respirer l'air du matin.

—Père, fit la voix de Suzanne, viens ici.

J'entrai dans sa chambre, séparée de la mienne par une cloison de chêne, et je la trouvai dans son lit, accoudée sur son oreiller, rose, souriante, telle que je l'avais vue toute petite. La camisole de Lisbeth, trop grande pour elle, faisait mille plis sur son cou; ses mains fluettes sortaient à grand-peine des longues manches, et elle riait au travers de ses cheveux qui avaient repoussé son bonnet de nuit pendu à son cou.

—Père! dit-elle, c'est comme autrefois! Oh! que c'est bon!

Elle ferma les yeux, s'allongea de toutes ses forces dans le lit de plume rebondi, puis se repelotonna, avec son geste familier, et répéta: C'est bon de vivre!

Une joie immense m'inonda; faible et aveugle père, je n'avais pourtant pas coupé dans sa fleur cette jeune existence si pleine de sève. Elle pouvait encore trouver du plaisir à vivre! Sa chaîne était brisée, nous allions être heureux!

Elle avait sans doute deviné ma pensée, car elle ajouta:

—C'est à présent que je suis heureuse!

Chère enfant! Je sentis que j'avais bien fait. Les hommes et la loi ne pouvaient me donner tort; une voix plus forte que tous les sophismes me criait que j'avais rempli mon devoir en arrachant ma fille à son bourreau.

—Mais ce n'est pas tout, père, dit-elle, j'ai faim. Et puis je ne puis pas me lever, parce que je n'ai pas de robe!

Elle éclata de rire, et ce rire enfantin, naïf, me rappela tout un ordre de souvenirs que nos récentes peines avaient relégués dans le passé. Il me semblait, à moi aussi, redevenir jeune et retourner au temps de sa première enfance!

Lisbeth entra, voyant la porte ouverte:

—Je t'apporte une de mes robes, ma mignonne, dit-elle, pendant qu'on nettoie la tienne; ce serait peut-être un peu long, j'y ai fait un pli.

Je m'en allai pendant que Lisbeth aidait Suzanne à faire sa toilette.

Au bout de quelques instants, j'entendis un concert d'éclats de rire, et Suzanne entra vêtue de la robe de Lisbeth. La jupe n'était pas trop longue, mais la taille avait bien cinq pouces de trop, et Suzanne essayait vainement de s'apercevoir en entier dans les petites glaces de cette antique demeure.

Nous restâmes huit jours chez notre excellente cousine, puis il fallut partir, pour mettre définitivement la frontière entre mon gendre et nous.

J'ignorais absolument ce qui se passait à Paris, aucun journal n'arrivait dans ce coin reculé du

monde. Malgré les regrets de Lisbeth, nous partîmes un matin, à l'heure où nous étions vus, mais cette fois dans la cariole de Lisbeth, qui avait voulu nous conduire elle-même. Après que nous fûmes montés dans le train, j'aperçus encore longtemps sa silhouette sur le ciel clair, et je sentis que j'aimais sincèrement la bonne vieille fille.

Quelques heures après, nous étions à Genève, c'est-à-dire à l'abri de la police française; mais ce rendez-vous de l'Europe convenait mal à des gens qui ne veulent pas être reconnus. Après une nuit de repos, nous repartîmes pour le lac de Constance; de là je voulais gagner Munich et ensuite l'Italie.

Cet excès de prudence m'était venu par la lecture des journaux. A Genève, en parcourant les feuilles éparses sur la table de l'hôtel, j'avais lu un entre-filet ainsi conçu:

"Il n'est bruit dans Paris que de la disparition inconcevable d'une jeune femme appartenant au meilleur monde parisien et mariée depuis moins d'un an. On se perd en conjectures sur la cause de cet événement extraordinaire. L'époux abandonné, dans son désespoir, a télégraphié aussitôt à toutes les frontières, mais jusqu'à présent les recherches ont été infructueuses. On commence à croire qu'il pourrait y avoir là un suicide ou même un crime; pourtant, ce qui rend ces suppositions peu vraisemblables, c'est que la disparition de madame de L. coïncide avec celle de son père, qui a occupé anciennement des fonctions importantes dans une entreprise actuellement en voie de grande prospérité."

Je frémis en lisant ce bavardage indiscret et je maudis d'abord le reporter qui avait failli nous perdre, puis je me dis que ces lignes étaient trop soigneusement pesées pour ne pas être le produit de la plume de mon gendre. Grâce à notre séjour chez Lisbeth, nous avions éludé l'ardeur des premières recherches; si j'avais tenté de passer la frontière immédiatement, nous eussions probablement été arrêtés; mais, depuis huit jours, la consigne s'était relâchée, et d'ailleurs nous n'étions pas des voleurs, et mon gendre n'offrait pas de prime. Je me réjouis de sa maladresse, mais je me fortifiai dans mon idée de gagner l'Italie pour la Bavière.

Quinze jours plus tard nous étions à Florence, comme je l'avais dit à Pierre. Lisbeth s'était chargée de nous envoyer Félicie. Mon vieux valet de chambre vint nous rejoindre en temps convenable, et nous nous trouvâmes tous les quatre parfaitement heureux d'être réunis. Pierre avait un million de choses à me raconter, et je n'avais pas moins envie de les entendre. Tout s'était passé comme je l'avais prévu, à cela près que les recherches avaient commencé dès huit heures du soir. M. de Lincy, quand nous l'avions rencontré à Paris au moment de monter en voiture, essayait précisément de se procurer de l'argent; et si l'usurier auquel il s'adressait ne s'était pas fait tirer l'oreille, nous aurions été arrêtés à la gare même. avant que j'eusse eu le temps de prendre nos billets.

Par bonheur, en rentrant chez lui pour l'heure du dîner et en apprenant que sa femme n'avait pas reparu depuis la scène du

matin, il avait commencé par faire demander chez moi, puis chez sa grand-mère, et ce n'est qu'en apprenant que moi aussi j'avais disparu, qu'il s'était douté de la vérité.

Cependant il avait fait faire une perquisition, à mon domicile et à celui de ma belle-mère pendant la nuit de notre départ, et ne s'était réellement convaincu de notre fuite qu'au bout de vingt-quatre heures.

Pierre me fit un récit détaillé de sa fureur. "Je suis joué? n'aurait-il cessé de répéter, et je suis persuadé que la blessure de son amour de propre saignait presque autant qu'elle de sa cupidité. Comment, en effet, expliquer la disparition de sa femme? Les moins méchants se contentaient de sourire, et la supposition la plus naturelle était qu'un plus heureux avait supplanté M. de Lincy dans le cœur de sa femme. Cette hypothèse n'ayant rien de flatteur pour un homme qui tenait avant tout à retenir sa femme au domicile conjugal, il avait donné aux journaux la petite note que j'avais lue. Il ne lui plaisait pas beaucoup plus d'avouer que le père pouvait avoir enlevé sa fille mais au moins, de la sorte, l'honneur était sauf, et la faute retombait tout entière sur moi, qui avais si mal élevé mon enfant!"

Le monde n'avait parlé que de cet enlèvement pendant deux jours; puis, un cheval célèbre s'étant cassé la jambe, on avait cessé de s'occuper de nous pour aller prendre des nouvelles de l'illustre blessé. Seul, M. de Lincy cherchait toujours, et cherchait d'autant mieux que, Suzanne lui ayant refusé de l'argent précisément au moment de notre fuite, il était fort mal en point.

Pierre me raconta ces nouvelles avec l'expression d'une satisfaction profonde, et conclut en disant:—Je ne voudrais pas dire que monsieur peut avoir eu la main malheureuse: je crois même qu'à la place de monsieur j'aurais fait le même choix;—mais quand j'ai vu le gendre de monsieur aller à la messe avec un domestique pour lui porter son paroissien, je me suis dit que cela finirait mal.

Tout le monde était content, sauf Félicie qui trouvait le beurre détestable et qui se plaignait "du baragouin de ces femmes noires qui crient toujours." Avec le temps elle finit par se faire au baragouin, mais elle ne put jamais s'accoutumer au beurre italien.

XXXIII

Suzanne revenait rapidement à la santé, ses joues se rosaient, la vilaine marque rouge avait disparu depuis bien longtemps, mais je la voyais toujours, moi; pourtant, ses beaux yeux bleus, rendus à leur douceur première, me souriaient comme aux temps heureux de son enfance. Un jour qu'après une longue promenade en calèche nous revenions ensemble par les faubourgs, Suzanne avait sur les genoux un gros bouquet de fleurs d'orange cueilli à quelque villa des environs; les lumières lointaines piquaient de clous d'or le fond gris de la ville, où quelques clochers se détachaient visibles encore. Ma fille me dit avec un soupir de béatitude:

—Père, j'avais toujours rêvé de faire avec toi ce voyage d'Italie. Il me semble que je n'ai jamais été mariée.

Elle jouait avec son bouquet;

ses yeux tombèrent sur les fleurs symboliques, et elle fit un mouvement comme pour écarter une pensée importune.

—Qu'y a-t-il? lui dis-je anxieux, car chacune de ses paroles ne me révélait plus comme autrefois la direction de ses pensées. Il y avait un an, un an seulement que nous ne parlions plus absolument à cœur ouvert, un an que cet étranger qui me l'avait volée s'était placé entre elle et moi.

—Je pense, dit-elle, que ce que ce que je viens de dire n'est pas juste. J'ai été mariée, je le suis encore. J'ai juré d'aimer et de respecter mon mari..

A Continuer.

Imprimerie LA PATRIE

22, rue St. Gabriel

On imprime à cet établissement

AFFICHES, grandes et petites

PROGRAMMES,

CIRCULAIRES,

FACTURES,

RECUS,

BILLETS.

MEMORANDUMS,

Etc., Etc., Etc.

Ponctualité, Bon marché,

Dernier goût,

Entière satisfaction.

PIERRE DENIS

PEINTRE D'ENSEIGNES,

38, Cote St. Lambert.

Enseignes, Décorations, Réparations de Magasins, et de Bureaux, Blanchissage et tous les travaux de peinture.

38 COTE ST. LAMBERT.

JODOIN & CIE.,

Manufacturiers de

POELES, PELLES, ETC.

Bureau et magasin

No. 300 RUE ST. PAUL, MONTREAL.

Succursale

NO. 14 RUE ST. JEAN QUEBEC.

EUREKA, fleur de fine champagne, la plus hygiénique et la plus digestive des

excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en

Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

Hotels. HOTEL RICHELIEU, COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT, Vis-à-vis le Palais de Justice, MONTREAL.

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

HOTEL DU CANADA Rue St. Gabriel Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette. PRIX: DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR, AIME BELLIVEAU, Propriétaire re.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes d'états Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

Chemin de fer du Gouvernement Provincial. Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et enclouées "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa en Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un cheque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

P. ALEX PETERSON, Ingénieur du Gouvernement, Montréal, 8 Mars 1879.

Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec, a retiré le dépôt du plan de location et du livre de renvoi du terrain requis pour le passage du dit chemin de fer, et pour l'emplacement de la gare et des usines, savoir: pour cette partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'au chemin Papineau dans la Cité de Montréal, le dit plan fait et dressé par J. A. U. Beaudry, arpenteur provincial, le premier décembre 1877, examiné et certifié par A. Lesage, Ecuyer, député Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, le treize du même mois et déposé le dix-sept du même mois dans le bureau du Greffier de la Paix, pour le district de Montréal, et annoncé dans deux journaux du district de Montréal, savoir: dans "La Minerve" et dans la "Gazette" du 18 Décembre 1877. Le dit Honorable Commissaire donne de plus avis public que les procédures d'expropriation des divers terrains mentionnés et décrits aux dits plan et livre de renvoi, et ainsi commencées par le dépôt des dits plan et livre de renvoi, sont abandonnées et discontinuées à toutes fins que de droit, et le présent avis est donné afin que les parties intéressées dans les dits terrains et les propriétaires d'iceux puissent jouir et user des dits terrains à toutes fins quelconques, de même que si le dit dépôt des dits plan et livre de renvoi n'eût jamais été fait, annoncé et publié.

Montréal, 7 Mars 1879.

Par ordre de l'Honorable Commissaire et l'Agriculture des et Travaux Publics. E. LEF. DE BELLEVEUILLE, Procureur.

Chemins de Fer. Chemin de Fer du Gouvernement. DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q.M.O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M. Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M. Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelaga à 5.30 P.M. Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard. Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant. C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.

Chemin de fer Q.M.O. et O. AVIS.

Service regulier.—Vitesse et securite. De Montreal a Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements a Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POUVLAIRE et pour le service plus regulier des malles, il a été décidé de

Prendre les anciennes heures de départ et d'arrivée.

Les trains express et de la malle laisseront Hochelaga pour Hull à 9.30 hrs. A.M. et 5 hrs. P.M., arrivant à 2.00 et 9.15 P.M., et 4.45 P.M., arrivant à Hochelaga à 1.40 et 9.00 hrs. P.M.

Un train spécial laissera Hochelaga pour Ottawa à 6.30 hrs. P.M. et rencontrera à la jonction de St. Martin le train express de Québec arrivant à Hull à 11.00 P.M. Ce train laissera Hull à 11.30 A.M. et rencontrera à la jonction le train de Québec qui arrivera à Québec à 10.10 P.M. Ottawa.

C. A. SCOTT, Surintendant général.

Chemin de fer Q.M.O. et O. DIVISION EST.

A compter de LUNDI 17 Février Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Départ d'Hochelaga. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte: 7.10 a.m. 3.50 hrs. p.m.

RETOUR. Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelaga.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 202 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent proposé au transport des passagers.

Chemin de Fer Q.M.O. et O. AVIS

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

IMPRIMERIE LA PATRIE

22 Rue St. Gabriel.

A cet établissement on fait toutes sortes d'impressions telles que, Livres, Journaux, Cartes d'Affaires, Cartes de Concert, Cartes de Rafie, Têtes de Compte, Lettres de faire part, Invitations funéraires, Factures, Blancs pour Avocats, Huissiers, etc, etc. & très bas prix.